



PLAN LOCAL D'URBANISME



Bilan de la concertation

Avril 2025



REVISION DU PLU DE GERBÉVILLER

Bilan de concertation au 1er octobre 2024

I. Les mesures de concertation initialement prévues

Par délibération du 02 février 2021, la commune de Gerbéviller a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de concertation suivantes, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme :

- ouverture d'un registre en mairie pour y consigner les observations,
- parution dans la presse,
- réunion publique,
- bulletin municipal,
- panneau d'information,
- site internet de la commune,

2. Les mesures de concertation réalisées

2.1 Diffusion des informations

La commune a réalisé la **diffusion d'informations** aux étapes clés de l'élaboration du PLU.

Bulletin municipal

La commune a informé sur l'état d'avancée de l'étude dans différents numéros du bulletin municipal. (extraits joints ci-après)

2021 : Bulletin municipal (article p26) distribué en décembre aux administrés dans les boîtes aux lettres

2024 : Bulletin municipal à venir qui sera distribué en décembre aux administrés dans les boîtes aux lettres

Septembre 2024 : Information 2ème réunion publique, agenda p.2

Panneau d'information

La commune a procédé à l'affichage sur ses panneaux d'affichages fixes et sur son site internet.

Présentation et mise en débat du PADD en Conseil Communautaire en séance du 10 avril 2024, affichage en mairie

Site internet de la commune

Le site internet a permis d'informer régulièrement les habitants sur l'état d'avancée de l'étude.

2.2 Réunion publique

La commune a réalisé **2 réunions publiques**, animées par Mme GOUGELIN du bureau d'études ECOLOR :

le 22 juin 2023, à 18h00

La première réunion a permis de présenter le diagnostic et les premières orientations du PADD.

Cette réunion a été annoncée par voie d'affichage, sur le site internet de la commune, par un article paru dans l'Est Républicain et par une distribution dans les commerces et services.

le jeudi 12 septembre 2024, à 19h00 .

Cette deuxième réunion a permis de présenter le projet de PLU et en particulier le zonage et le règlement.

Cette réunion a été annoncée par voie d'affichage, sur le site internet de la commune, par un article paru dans l'Est Républicain et par une distribution dans les commerces et services.

2.3 Parution dans la presse

Trois articles (joints ci-après), sans compter les petits encarts d'agenda pour les réunions publiques.

Textes pages suivantes

Une proposition de texte pour la diffusion dans les boîtes aux lettres

**REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION
SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE
Et sur l'ETUDE DE REDYNAMISATION DE CENTRE BOURG**

La commune de Gerbéviller a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme par Délibération du Conseil municipal, en date du 02 février 2021. Cette procédure est maintenant une compétence de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle, depuis le 1^{er} janvier 2023.

La commune et la CC3M sont accompagnées, dans cette démarche, par Mme GOUGELIN du bureau d'études ECOLOR (Fénétrange) ainsi que par les services de l'Etat, du Département, du SCOT, et des autres services ayant souhaité être associés à la démarche.

Plusieurs réunions de travail avec la commission d'urbanisme ont permis d'avancer sur le document, le diagnostic communal, les enjeux ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été identifiés.

La commune a également initié une étude de redynamisation du centre bourg et souhaite vous faire part des premiers éléments de cette étude et notamment de la restitution de l'enquête et de l'atelier réalisé en juin 2022.

Dans le cadre de ces projets, la commune vous invite à **une première réunion publique de concertation,**

le jeudi 22 juin 2023 à 18h00 à la salle des fêtes.

En présence du bureau d'études ECOLOR, seront présentés, au public,

- **le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU.**
- **les premiers éléments de l'étude de redynamisation du centre bourg.**

La concertation est une étape importante dans la procédure. Elle permet des échanges entre la population, la commune et le bureau d'études. Pour les personnes qui ne pourraient pas assister à cette réunion, un registre de concertation est disponible en mairie, aux jours et aux heures d'ouverture de celle-ci, afin de recueillir les avis et doléances de la population, en lien avec l'élaboration du PLU.

Pour l'article de presse une version plus courte

**REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION
SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE
Et sur l'ETUDE DE REDYNAMISATION DE CENTRE BOURG**

La commune de Gerbéviller a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme par Délibération du Conseil municipal, en date du 02 février 2021. Elle a également initié une étude de redynamisation du centre bourg

Dans le cadre de ces projets, la commune vous invite à **une première réunion publique de concertation,**

le jeudi 22 juin 2023 à 18h00 à la salle des fêtes.

En présence du bureau d'études ECOLOR, seront présentés, au public,

- **le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU.**
- **les premiers éléments de l'étude de redynamisation du centre bourg**

La concertation est une étape importante dans la procédure. Elle permet des échanges entre la population, la commune et le bureau d'études.

Pour les personnes qui ne pourraient pas assister à cette réunion, un registre de concertation est disponible en mairie, aux jours et aux heures d'ouverture de celle-ci, afin de recueillir les avis et doléances de la population, en lien avec la révision du PLU.

REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE de GERBEVILLER

La commune de Gerbéviller a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme par Délibération du Conseil municipal, en date du 02 février 2021. Cette procédure est maintenant une compétence de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle, depuis le 1^{er} janvier 2023.

La commune et la CC3M sont accompagnées, dans cette démarche, par Mme GOUGELIN du bureau d'études ECOLOR (Fénétrange) ainsi que par les services de l'Etat, du Département, du SCOT, et des autres services ayant souhaité être associés à la démarche.

Dans le cadre de ce projet, la commune vous invite à **une deuxième réunion publique de concertation,**

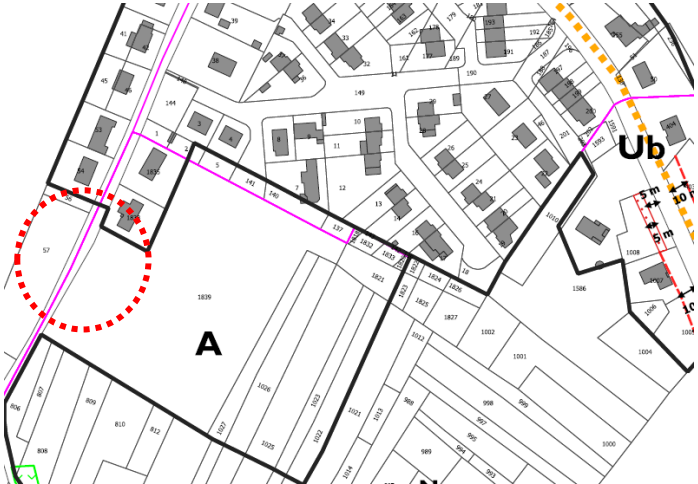
le jeudi 12 septembre 2024 à 19h00 à la salle polyvalente.

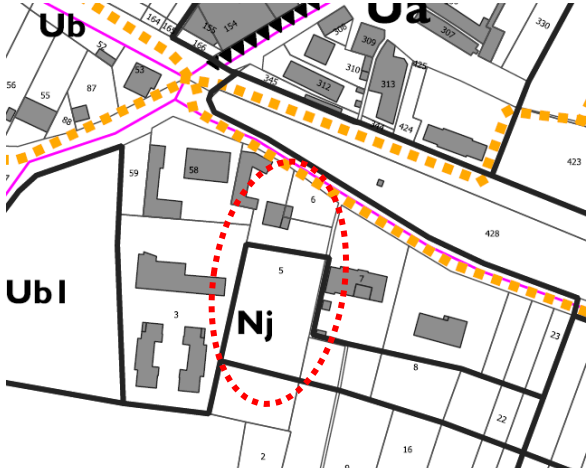

En présence du Cabinet ECOLOR, seront présentés, au public, **le projet de PLU et en particulier le zonage et le règlement.**


La concertation est une étape importante dans la procédure. Elle permet des échanges entre la population, la commune et le bureau d'études. Pour les personnes qui ne pourraient pas assister à cette réunion, un registre de concertation est disponible en mairie, aux jours et aux heures d'ouverture de celle-ci, afin de recueillir les avis et doléances de la population, en lien avec l'élaboration du PLU.


2. 4 Cahier de concertation

La commune a mis à disposition un cahier de concertation à partir du 11 mars 2021 sur lequel 7 personnes se sont exprimées. Les extraits du cahier sont annexés.

Demande	Objet de la demande	Prise en compte de la demande
<p>BOURGON Pascal et Anne Claire</p> <p>En 2021</p>	<p>Souhaitent que le PLU s'étende au lieu-dit « la Christienne » (20 ares)</p>	<p>C'est sur une ancienne zone IAU qui a été abandonnée dans le nouveau projet de PLU car le contexte de limitation de la consommation du foncier a entraîné des choix.</p> <p>De plus, il n'est pas souhaitable, à l'heure actuelle, d'ouvrir à l'urbanisation ce secteur en raison des problèmes de desserte en eau potable et du coût qui en résulterait pour la commune</p> 

<p>Monsieur LAMBOULE Jacques</p> <p>2021</p>	<p>2 chemin du Marché, demande que son terrain à côté de la gendarmerie soit constructible</p>	<p>Les constructions en double rang ne sont pas souhaitées, la zone U est donc limitée en profondeur mais sa parcelle est constructible à l'avant et une zone naturelle jardin a été créée à l'arrière de sa parcelle.</p> 
<p>Monsieur LAURENT Pascal</p> <p>2021</p>	<p>11 route de Rémenoville souhaite que son terrain soit totalement classé en U</p>	<p>Cette demande a été prise en compte : la profondeur a été augmentée</p> 

<p>M Yohann CERVELLE 2 rue du Mal Foch Janvier 2022</p>	<p>Réflexion distances des constructions depuis les limites séparatives entre privés : exclure les isolations thermiques extérieures de ce champ d'application.</p>	<p>Cette demande a été prise en compte dans le nouveau règlement.</p> <p>Les dépassements, par rapport aux règles édictées par le PLU, peuvent aller jusqu'à 30 cm, selon le type de travaux réalisé (CU : nouveaux art. R.152-5 à R.152-9) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les façades : la mise en œuvre d'une isolation en saillie ou d'un dispositif de protection contre le rayonnement solaire peut justifier un dépassement de 30 cm maximum par rapport aux règles d'implantation des constructions contenues dans le règlement du PLU (CU : R.152-6). De plus, l'emprise au sol qui sera issue du dépassement peut être supérieure à l'emprise au sol autorisée par le PLU. • les toitures : la mise en place d'une isolation par surélévation peut être autorisée jusqu'à 30 cm au-dessus de la hauteur maximale prévue par le règlement du PLU (CU : R.152-7).
<p>M Denis PARFAIT (le 18 février 2022)</p>	<p>Demande que les terrains B52 et 1234 puissent devenir constructibles</p>	<p>Ces parcelles sont hors agglomération et complètement ou en partie en zone inondable. Elles ne sont pas constructibles.</p> 

<p>M Jean François LESESVE (le 17 mars 2022</p>	<p>Souhaite que le règlement des zones Nj rende possible d'autres constructions, telles que des piscines</p>	<p>Réponse par mail de la Mairie le 30 août 2024 Les piscines ne sont pas autorisées en zone Nj</p>
<p>M Jean François LESESVE (mail) Le 01 avril 2022</p>	<p>Possibilité d'implantation d'une serre bioclimatique de 30 m² au sol en zone Nj</p>	<p>Réponse par mail de la Mairie le 30 août 2024 La taille des serres est limitée à 25 m² au sol, les zones naturelles jardins présentent une constructibilité restreinte.</p>
<p>M Jean François LESESVE (mail) Le 30 août 2022</p>	<p>Demande un aménagement des limites pour permettre une piscine en zone U</p>	<p>Réponse par mail de la Mairie le 30 août 2024 La profondeur de la zone U a été augmentée</p> 
<p>Courrier gendarmerie</p>	<p>Demande par rapport à la sécurité de leur bâtiment</p>	<p>Réponse écrite de la Mairie</p>

Quelques habitants sont venus en mairie consulter le plan de zonage du futur PLU mais n'avaient pas de remarques à écrire dans le cahier de concertation.

2.5 Concertation avec les personnes publiques associées

La concertation avec les personnes publiques associées a été anticipée au maximum, en amont de la sollicitation officielle.

Réunion avec les exploitants agricoles et la chambre d'agriculture :

Le 13 avril 2021: identifier les projets d'extension et de diversification.

Une première réunion de travail avec les Personnes Publiques Associées,

le 14 novembre 2022, présentation du diagnostic et du PADD.

Une deuxième réunion de travail avec les Personnes Publiques Associées, le 14 mars 2023, présentation du projet de PLU.

3. Synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de PLU

Toutes les demandes consignées dans le registre, les observations formulées en réunions publiques, les lettres ou courriels reçus ont été pris en compte. Des habitants ont également été reçus en mairie afin de répondre aux interrogations formulées durant la concertation, portant notamment sur les modifications réglementaires envisagées sur leurs parcelles.

4. Conclusion

La concertation s'est maintenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

La commune a tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou techniques, par la publication d'articles, la mise en ligne de documents.

Les modalités de concertation prévues par le Conseil Municipal ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer. L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de PLU.

Ce bilan de concertation a été lu et approuvé lors du Conseil Communautaire du 5 novembre 2024.

Fait à Gerbéviller, le 5 novembre 2024

Le Président



REVISION DU PLU DE GERBÉVILLER
Bilan de concertation au 22 avril 2025

Suite aux avis défavorables des services et à la demande de la DDT de procéder à un second arrêt du PLU, les élus de Gerbéviller, en association avec les élus de la CC3M, ont retravaillé le projet de PLU de Gerbéviller pour envisager un deuxième arrêt rapidement et l'aboutissement du PLU avant le PLUi.

Le débat sur le PADD a eu lieu en Conseil Communautaire le 26 mars 2025.

La concertation de la population a été réouverte via le site internet de la commune et celui de la CC3M.

Une 3ème réunion publique a été organisée le mardi 08 avril 2025.

Les habitants n'avaient pas de remarque particulière à ajouter et ont pris note des modifications du projet.

Ce bilan de concertation a été lu et approuvé lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2025.

Fait à Gerbéviller, le 27 mai 2025

Le Président



Texte d'invitation et article de presse joints ci-dessous

3^{ème} réunion publique

REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE de GERBEVILLER

La commune de Gerbéviller a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme par Délibération du Conseil municipal, en date du 02 février 2021. Cette procédure est maintenant une compétence de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle, depuis le 1^{er} janvier 2023.

La commune et la CC3M sont accompagnées, dans cette démarche, par Mme GOUGELIN du bureau d'études ECOLOR (Fénétrange) ainsi que par les services de l'Etat, du Département, du SCOT, et des autres services ayant souhaité être associés à la démarche.

Dans le cadre de ce projet et après la consultation officielle des services, la commune vous invite à **une troisième réunion publique de concertation,**

le mardi 08 avril à 18h00 à la salle des fêtes.

En présence du Cabinet ECOLOR, seront présentés au public, **le projet de PLU amendé suite aux avis des services.**

La concertation est une étape importante dans la procédure. Elle permet des échanges entre la population, la commune et le bureau d'études. Pour les personnes qui ne pourraient pas assister à cette réunion, un registre de concertation est disponible en mairie, aux jours et aux heures d'ouverture de celle-ci, afin de recueillir les avis et doléances de la population, en lien avec l'élaboration du PLU.

Gerbéville

Débat sur le nouvel ajustement du plan d'urbanisme



« C'est la troisième fois que nous devons modifier le plan initial en quatre ans », a rappelé le maire.

Comme l'a rappelé le maire à l'ouverture de la réunion publique concernant le plan local d'urbanisme, « c'est la troisième réunion de ce type depuis le lancement de ce projet en 2021 ». Pourquoi ? C'est Nathalie Gougelin, du cabinet Ecolor, qui en a expliqué les dernières modifications aux habitants présents à la salle des fêtes.

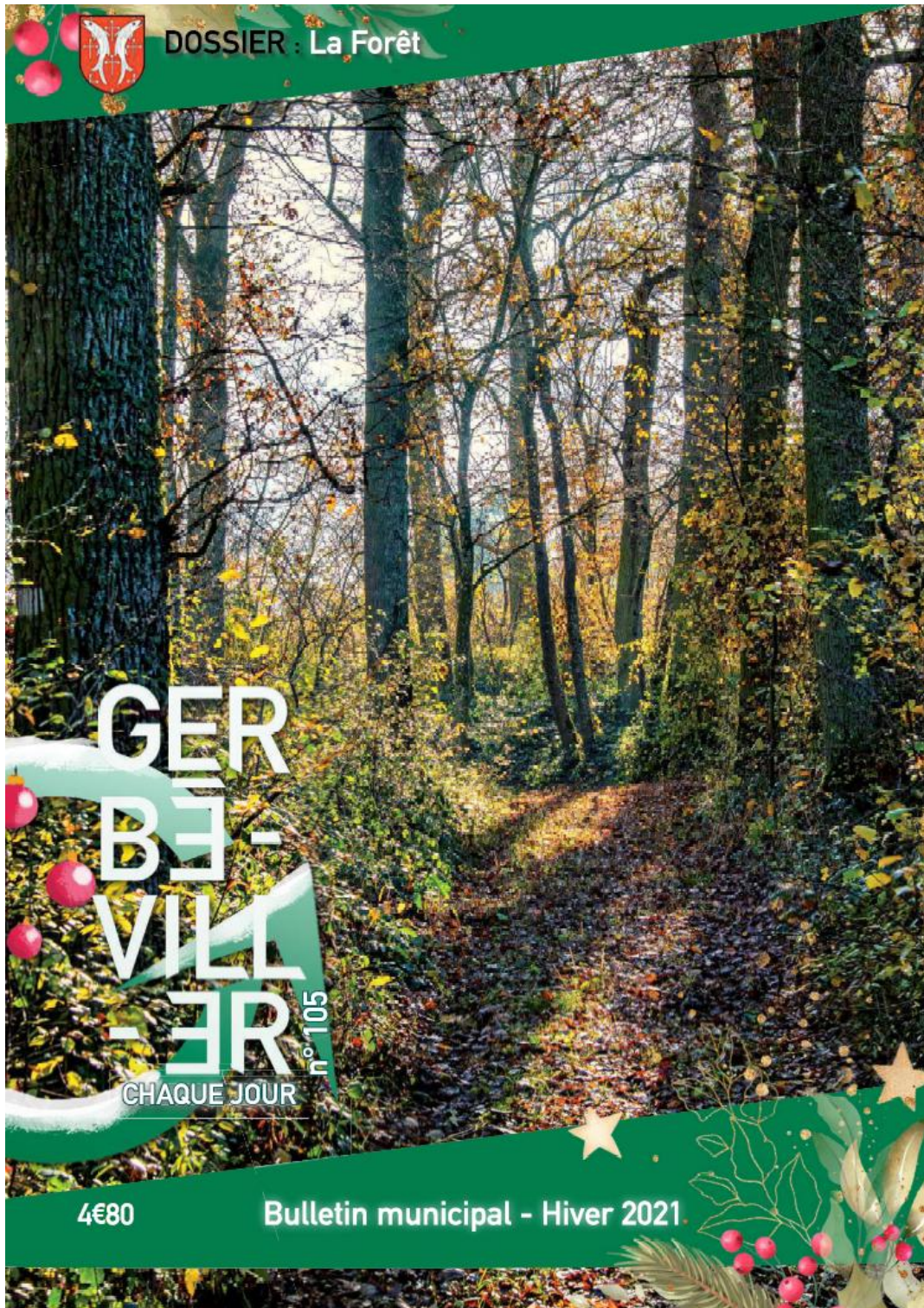
« Depuis 2021, de nombreuses restrictions d'urbanisme sont venues s'ajouter aux précédentes. Le dernier plan, pourtant porté par l'intercommunalité et qui conforte Gerbéville en tant que bourg centre, n'a pas été accepté en intégralité par les personnes publiques associées. Ont été imposées des limitations importantes sur le foncier à bâtir, les ambitions d'extension dé-

mographiques ont été considérablement réduites pour ne permettre qu'une hausse de 35 habitants, notamment. La zone d'activité prévue à l'ancien terrain de foot a aussi été réduite. »

Pour faire vivre les différents services que propose la commune, il faut des habitants. « Écoles, commerces de proximité, activités, tout dépend de l'importance de la population », a justifié Daniel Gérardin.

Plan à l'appui, la sobriété foncière définie dans ce PLU a dû faire l'objet de choix judicieux pour entrer dans les exigences actuelles. Ce sont ces nouvelles contraintes qui ont alimenté les échanges avec le public. Impact sur le voisinage de futures habitations, prudence requise, ont alimenté le débat.

Annexes



DOSSIER : La Forêt

GER
BÉ-
VILL-
ER
n° 105
CHAQUE JOUR

4€80

Bulletin municipal - Hiver 2021

Quelques précisions

Gerbéviller a choisi de faire partie de la Communauté de Communes « Meurthe Mortagne et Moselle » (C.C.3.M.) en 2017. La C.C.3.M. regroupe maintenant 37 villages : l'ancien Val de Meurthe avec Blainville sur l'Eau et Damelevières, le Bayonnais et une partie de la Mortagne. Avec cette décision nous retrouvons en grande partie l'ancien « E.P.C.I. ».

Pourquoi cette décision, alors que le choix du Lunévillois était possible? C'est principalement par rapport aux compétences : **petite enfance et santé**. Ces compétences n'étaient pas reprises par le Lunévillois (la C.C.T.L.B. ou la Communauté de communes de Lunéville à Baccarat). Les conséquences pour Gerbéviller auraient été importantes tant au point de vue financier que pour l'avenir des professionnels de santé du territoire.

Pour la petite enfance

La crèche ou multi-accueil avait été reprise par l'ex-C.C.M. Sans cette reprise de compétence, le coût de cette crèche, qui héberge 50 % d'enfants du territoire, aurait coûté à Gerbéviller environ 65 000 euros par an. Je rappelle toutefois que Gerbéviller a donné le terrain, où est construite la nouvelle crèche, à la CC3M et a participé aux financements des travaux à hauteur de 20%. Le coût de cette construction est de **1 030 000 € HT** dont **826 000 € de subventions**. Cette belle structure de plain pied avec jardin et parking attenants correspond mieux aux attentes des familles ; elle est fonctionnelle et agréable. Son activité est très satisfaisante.



Pour la santé

Sans la prise de compétence « Santé », la construction de la **M.S.P** (Maison de Santé Pluridisciplinaire) aurait été à la charge de la commune, sans garantie des subventions acquises par la C.C.3.M. En effet, l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) ne conditionne son avis qu'à des projets élaborés par les Communautés de Communes. Cette structure, en cours de travaux, aurait été supportée par Gerbéviller alors qu'elle a un véritable intérêt communautaire. Le coût de cette maison de santé est de **1 880 000 € HT**. Les subventions ne sont pas encore toutes connues à ce jour.

Elle va regrouper 12 cabinets professionnels :
4 médecins - 2 cabinets d'infirmiers - 1 dentiste - 1 cabinet de kinésithérapeute - 1 sage femme - 1 orthophoniste - 1 orthoptiste - 1 pédicure-podologue.



Déchetterie

Ce choix de rejoindre la C.C.3.M oblige les Gerbévillois à rejoindre les déchetteries de Blainville-sur-l'Eau et Bayon, plutôt que celle de Lunéville... Mais la distance est pratiquement identique entre Blainville et Lunéville. Certes, nous allons plus souvent à Lunéville qu'à Blainville !



Reflexions pour l'avenir

Avec le futur projet de territoire, d'autres compétences : ASSAINISSEMENT et P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sont à l'étude. Si elles sont décidées par les 37 communes, ces reprises seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2022.

La révision actuelle de notre P.L.U., réalisée dans le but d'une augmentation de notre population, du maintien de nos structures : écoles - crèche - collège, serait dans ce cas gérée par la CC3M, avec l'aide du conseil municipal.

GERBÉVILLER

Débats autour de la révision du PLU

Lancé depuis 2 ans, le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune aborde l'étape du plan d'aménagement et de développement durable.

Réunis autour de la table et du cabinet Ecolor chargé de l'étude, des représentants de la CC3M, de la DDT, du département, du SCOT sud 54, de la chambre d'agriculture, et des élus municipaux. Au programme, présenté sur écran par Nathalie Gougelin, d'Ecolor : les zones objet de modifications.

Le maire a rappelé les intentions de cette révision : « Le nombre d'habitants est plutôt stable à un peu moins de 1 400 depuis 10 ans, pour une population vieillissante. Pour assurer la pérennité des services que propose notre bourg, écoles, structures de santé, sanitaires et sociales. Il nous faudrait regagner 200 habitants à terme, d'où le besoin de rendre accessibles à la construction des secteurs qui ne l'étaient pas. »

Besoin d'extension

Olivier Martet a rappelé les tendances générales à limiter l'artificialisation des sols, lesquelles de-



Nathalie Gougelin et le cabinet Ecolor sont chargés de mener l'étude pour réviser l'actuel PLU.

raient se traduire dans les directives du SCOT sud 54 en cours de révision. La DDT, comme la chambre d'agriculture, ont mis en garde la commune face à des contraintes réglementaires qui pourraient faire obstacle à la concrétisation du projet de révision de ce PLU.

Argumenté notamment par Daniel Gérardin, s'ap-

puyant sur la loi actuelle, le besoin d'extension s'est exprimé aussi par la population, consultée en particulier dans le cadre du projet de redynamisation. « En 10 ans, près de 9 ha de terre ont été utilisés pour des constructions et aménagements, alors qu'ailleurs des agglomérations se sont très étendues. Pour conforter nos structures de bourg centre, nous avons besoin d'accroître la population. »

Périmètre de protection, zones inondables, biens vacants sans maîtres, patrimoine immobilier, autant de facteurs qui limitent les possibilités.

Réduire la demande de foncier

L'étude va se poursuivre en tentant de trouver un compromis acceptable et durable, quitte à étaler dans le temps la reconquête d'habitants.

Gerbéville

Mardi 27/06/2023

L'urbanisme et la redynamisation présentés à la population

Confiée au bureau d'études Ecolor par la commune, l'étude préparant à la révision du plan local d'urbanisme et la stratégie pour une redynamisation du centre bourg viennent de faire l'objet d'une présentation à la population à la salle des fêtes.

Cette présentation constituait aussi la première réunion publique prévue. Noël Marquis, maire, a rappelé les intentions municipales contenues dans cette démarche. « Le précédent document d'urbanisme datait de 2011. Notre objectif dans cette révision est de permettre d'accroître le nombre de nos habitants. Nous proposons, mais la décision finale ne nous appartient pas. »

Nathalie Gougelin, d'Ecolor, faisait ensuite état du diagnostic sur la commune et du projet qui justifie l'étude pour la 1^{re} réunion publique qui suit la distribution d'un questionnaire et une précédente séance de concertation, sans oublier un registre d'observations disponible en mairie.

Population stable

« La population, autour de 1 350 habitants, est plutôt sta-



Le cabinet d'études Ecolor est chargé des dossiers PLU et Redynamisation.

ble depuis l'an 2000, mais vieillissante. On compte en moyenne 2,34 personnes par logement, et une stabilité car on se plaît à Gerbéville ». Activités économique et agricole, diversification associative, bon niveau d'équipement communal, scolaire et de santé, les atouts ne manquent pas, comme l'environnement avec

la Mortagne et « 50 % du territoire est constitué de forêt ».

Pour pouvoir aboutir, le futur PLU devra être compatible avec le document SCOT Sud 54 en révision et aux directives nationales, mais aussi au PLU Intercommunal. Sachant qu'avec le « desserrement » familial (moins de personnes par foyer), le besoin en nombre de logements s'accroît. « Le projet est surtout basé du côté du chemin du marché. Il faudrait 105 nouveaux logements en tout d'ici 10 à 15 ans pour garder la population actuelle. »

Après quelques échanges avec le public, ravi de ces données, il a été question de redynamisation.

Impulsions nouvelles et aménagements

En parallèle au PLU, les atouts et faiblesses du centre bourg font l'objet d'un autre projet pour le redynamiser. Trois secteurs à enjeux ont été « choisis » pour de futurs aménagements et répondre aux attentes exprimées (116 réponses au questionnaire sur 400 envoyés) et adapter les lieux pour une autre organisation spatiale. Le rapport intermédiaire concerne donc la place de la Mortagne, le secteur de l'église, et le pôle de services autour de la mairie. Le programme d'actions à mettre en œuvre reste à établir.

Gerbéviller

Le nouveau plan d'urbanisme veut freiner la baisse de population

La seconde réunion publique sur la révision du plan local d'urbanisme s'est tenue à la salle des fêtes. Animée par Nathalie Gougelin, du cabinet Ecolor, elle a permis de présenter les grandes lignes du projet, visant à adapter l'urbanisation pour répondre aux besoins futurs de la commune.

La révision d'un plan local d'urbanisme est une mission étalée dans le temps qui passe par un certain nombre d'étapes, dont des échanges informatifs directs avec les habitants. C'est dans ce cadre que vient de se tenir à la salle des fêtes la seconde réunion publique, animée par Nathalie Gougelin, du cabinet Ecolor chargé de la mise en œuvre des choix opérés par la municipalité.

Si le document se projette à l'horizon de 10 à 15 ans, il suppose de définir des attentes justifiées et doit passer par une succession de contrôles préala-



Une réunion publique qui s'est tenue à la salle des fêtes de la commune.

bles. « Nous avons besoin d'adapter le plan actuel pour répondre aux besoins de la commune, mais le conseil municipal ne fait que proposer, car diverses instances vont avoir leur avis à donner avant l'approbation finale. Nos objectifs : gagner de la population ou éviter la baisse, pour valoriser

les infrastructures nombreuses dont disposent les habitants », a rappelé le maire.

Il a aussi insisté sur les conditions d'urbanisation actuelle, « on ne s'étale pas pour construire mais on resserre l'habitat ».

Point par point, Nathalie Gougelin a ensuite présenté en images l'esprit général d'un document d'urbanisme d'aujourd'hui, ses arcanes, contraintes, obligations, et les secteurs envisagés pour la construction, tant vers l'habitat que vers l'artisanat ou le commerce.

Avis de la population

Les questions du public ont donné l'occasion d'apporter des précisions, « les remarques de la population sont prises en compte aux différentes étapes, dont l'enquête publique, dans la limite des impératifs imposés ».